

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Jeudi 18 février 2021

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2020.

Question n° 2

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3

**Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires,
marchés et fête foraine de Saint-Amand-Montrond – Avenant n° 4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant n° 4 au contrat d'affermage pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine de Saint-Amand-Montrond conclu avec l'entreprise SOMAREP, afin de diminuer la redevance d'affermage 2020 due par le délégataire. Le montant de la redevance d'affermage globale et forfaitaire 2020 est diminué de 9 000,00 € TTC. Elle s'élève ainsi à 28 000,00 € TTC (hors révision) ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 et tous les actes s'y rapportant.

Question n° 4

Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2020

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la liste des cessions et acquisitions foncières opérées sur l'année 2020.

Question n° 5

Cession d'une parcelle bâtie : 19 rue Ernest Tortat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder à la nouvelle société, SAS LIVAMO, une parcelle bâtie cadastrée CK 9, pour une superficie de 4 183 m², au prix de 43 000 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 6

Déclassement de parties d'amorces de voiries pour intégration dans le domaine privé de la Ville et cession de parcelles ZAC des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de déclasser une partie des amorces de voiries et de les intégrer au domaine privé de la Ville ;
 - accepte de céder les parcelles cadastrées BI 190, BI 191, BI 193 issues du domaine public non cadastré (DP1 & DP2), pour une superficie de 381 m² ainsi qu'une parcelle cadastrée BI 160 (ex BI 24 pour partie) pour une superficie de 87 m², sises Avenue des Carmes, dans la Zone d'Aménagement Concertée des Carmes, au prix de 2 € le m², soit pour un montant de 936 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 7

Cession de parcelles non bâties - Avenue des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder au SDIS, les parcelles cadastrées BI 128 et BI 134, d'une superficie totale de 1 346 m², au prix de 1 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8

Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n° 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder le lot ci-dessus cité, cadastré BK 684, lot issu de la parcelle cadastrée BK 633 à Monsieur Steven LEMAN et Madame Chloé MAUNIER, au prix de 35 € le m² soit pour un montant de 21 735 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 9

Modification de la convention de partenariat avec la Commune d'Orval pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention modifiée ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente et à signer la convention.

Question n° 10

Désaffectation de l'Ecole de la Chaume

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve la désaffectation du bien situé au 30 avenue Jean Jaurès à Saint-Amand-Montrond ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 11

Nombre de bornes de recharge électrique et participation financière auprès du SDE 18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'installation de 2 bornes (doubles) de recharge pour 4 véhicules sur son territoire (Cours Manuel) ;
- accepte de financer une partie des coûts d'investissement suivant les plans de financement présentés soit 6 078,31 € HT par borne, en contrepartie de la perception des recettes liées aux recharges des véhicules, de prendre en charge les frais de fonctionnement (comprenant la fourniture d'électricité et la contribution financière demandée par le SDE 18 pour les dépenses d'entretien et de maintenance de la borne et du système de monétique) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes en ce sens.

Question n° 12

Fonds de concours rue Guillon et Pont de fer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'actualisation des fonds de concours comme proposée ;
- autorise Monsieur le Maire, pour chaque opération, à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Question n° 13

Règlement de fonctionnement des restaurations scolaires : création et actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'actualisation du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire des Buissonnets ;
 - valide la création du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire de Mallard ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces règlements et tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 14

Règlement des cimetières : arrêté du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- accepte d'abroger les délibérations du 17 décembre 2004 et du 31 janvier 2005 ;
 - prend acte que Monsieur le Maire pourra instaurer un règlement par arrêté, conformément à la réglementation en vigueur et procéder à sa mise à jour.
-

Question n° 15

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 16

Aide à l'implantation commerciale dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- approuve la mise en place de l'aide à l'implantation commerciale à compter du 1^{er} mars 2021 ;
 - valide les documents cités ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 17
Mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS de la Ville
de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve la mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS selon les conditions définies par la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Question n° 18
Bilan 2020 de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville

Le Conseil Municipal prend acte du bilan financier présenté.

Question n° 19
Etat et actualisation des autorisations de programmes (AP) et des
crédits de paiement (CP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'actualisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) comme proposé ;
- précise que les reports de crédits de paiement 2020 prévus dans le document annexé se feront automatiquement sur les crédits de paiement 2021 ;
- valide l'inscription des crédits nécessaires tels que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 20
Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes et des éléments relatifs au rapport de règle d'or incorporés dans le rapport des orientations budgétaires.

Infos et débats

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2020

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Emmanuel RIOTTE, Maire, apporte les précisions suivantes :

- l'entreprise MURALAND SOLEMUR (lot n° 5 : revêtement de sols souples) est basée sur la commune bien que son siège soit situé à Domérat.
- En ce qui concerne la location et la maintenance de photocopieurs et imprimantes multifonctions, il s'agit d'un groupement de commandes qui rassemble la Ville, la Communauté de Communes Cœur de France et le CCAS.
- Concernant l'entretien des toitures bacs acier, il s'agit d'un avenant sur le marché en cours pour intégrer la toiture de la salle de Bal qui n'est plus sous garantie et qui nécessite un entretien annuel.
- Il précise que la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, est une aide de l'État et qu'un dossier sera déposé en Sous-Préfecture concernant la rénovation du groupe scolaire des Buissonnets car les travaux envisagés permettraient de respecter le seuil minimal attendu de gain énergétique de 30 % étant donné que l'économie serait même de l'ordre de 54%.
- Il ajoute que la définition du Projet Scientifique et Culturel du musée regroupe un état des lieux des bâtiments, le projet pédagogique et la valorisation des collections.
- Il explique que la décision d'aliénation de gré à gré de chaises concerne des petites chaises enfant réformées de l'école de La Chaume et non utilisées, qui sont ainsi offertes à la commune d'Arpheuilles qui en a fait la demande.

Question n° 3

Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine de Saint-Amand-Montrond – Avenant n° 4

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la réduction de redevance proposée correspond à 50% des pertes constatées par la SOMAREP.

Question n° 4

Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2020

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que les cessions et acquisitions sont déjà passées en Conseil Municipal en vue de leur approbation, mais qu'il est nécessaire de présenter un bilan annuel de celles-ci.

Question n° 5

Cession d'une parcelle bâtie : 19 rue Ernest Tortat

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que c'est le changement de nom de la société qui oblige le Conseil Municipal à traiter de nouveau ce point.

Question n° 6

Déclassement de parties d'amorces de voiries pour intégration dans le domaine privé de la Ville et cession de parcelles ZAC des Carmes

/

Question n° 7
Cession de parcelles non bâties - Avenue des Carmes

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il s'agit d'une régularisation due au fait que ce point n'était pas passé en Conseil Municipal en 2007. Il avait été proposé à l'époque que le SDIS rachète le bien pour 5€. Nous proposons aujourd'hui cette cession à 1€.

Question n° 8
Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n° 12

/

Question n° 9
Modification de la convention de partenariat avec la Commune d'Orval pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le conventionnement initialement prévu pour 5 ans est réduit à 1 an afin de se conformer à la demande d'Orval.

Question n° 10
Désaffectation de l'Ecole de la Chaume

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que suite à l'accord du DASEN, la collectivité a reçu depuis l'envoi des dossiers relatifs à la tenue du Conseil Municipal, l'accord favorable de Monsieur le Préfet.

Question n° 11
Nombre de bornes de recharge électrique et participation financière auprès du SDE 18

Emmanuel RIOTTE, Maire, informe qu'une borne double se situera à proximité de la Bibliothèque et que l'autre borne double sera installée à l'entrée du Cours Manuel à proximité de la banque. Il ajoute que les bornes sont accessibles par le badge ECAR'18 (fourni par le SDE18) ou par une application mobile. Il précise qu'il s'agit de recharges rapides de trente minutes afin que les bornes ne soient pas mobilisées plusieurs heures par jour pour un même véhicule.

Question n° 12
Fonds de concours rue Guillon et Pont de fer

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il s'agit d'un ajustement des montants et que la délibération permet de réviser les fonds de concours dus à la Communauté de Communes Cœur de France pour ces deux opérations.

Question n° 13
Règlement de fonctionnement des restaurations scolaires : création et actualisation

Dominique LARDUINAT excuse Jennifer TIXIER, absente pour raison de santé. Il précise que son groupe souhaite la prise en compte du quotient familial. Il souhaite également profiter de ce point, dans le but d'informer et d'engager le débat, pour dénoncer la fermeture annoncée d'une classe à

l'école des Buissonnets. Il considère que cette décision est inappropriée eu égard aux enfants de ce quartier où vivent des familles en grande difficulté sociale, difficulté aggravée par la crise sanitaire actuelle.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que les tarifs furent votés au cours du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 et précise que le quotient familial est bien appliqué pour les services petite enfance.

Sur le sujet de la fermeture de classe, Emmanuel RIOTTE, Maire, informe que le DASEN du Cher est venu le rencontrer en amont de l'annonce afin d'échanger sur la situation départementale qui affiche une perte de plus de 800 enfants. Il a expliqué au DASEN toute l'importance de l'école des Buissonnets et les difficultés de ce quartier. Il complète en précisant que cette mesure conduira à un effectif de 24 enfants par classe, effectif raisonnable ne causant pas de surcharge. Il souligne de plus que la mesure n'engendrera pas de perte de poste.

Dominique LARDUINAT s'excuse de n'avoir pas lu l'information de la prise en compte du quotient familial. Il maintient sa détermination face à la fermeture de classe.

Question n° 14

Règlement des cimetières : arrêté du Maire

/

Question n° 15

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Montrond

À titre de comparaison, Emmanuel RIOTTE, Maire, informe que la commune de La Chapelle-Saint-Ursin paye 6 000 € par an pour environ 3 500 habitants.

Question n° 16

Aide à l'implantation commerciale dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Dominique LARDUINAT comprend la nécessité d'aider le commerce local dans le contexte actuel. Néanmoins, il considère que l'État serait le plus à même d'accomplir cette action surtout au regard de la situation financière de la ville, alors que les subventions allouées aux communes diminuent d'année en année et que les dépenses supplémentaires de ces dernières, notamment dues à la COVID, augmentent. Il annonce que son groupe ne votera pas pour cette aide non remboursable et soumise à trop peu de conditions. Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que ce sujet a fait l'objet d'un débat nourri et de propositions lors de la récente campagne électorale. Il précise que le Conseil Municipal se concentre sur la situation financière de la ville mais qu'il est bon également de s'attarder sur celle des commerçants et artisans qui souffrent depuis presque un an.

Francis BLONDIEAU explique qu'il est question ici de repeupler le centre ville (et non de considérer l'ensemble des commerces) et précisément la rue Porte Mutin, là où les commerces ferment les uns après les autres. Il précise également la véritable implication de l'État à travers l'aide accordée aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) dans laquelle s'inscrit la Ville et permettant, dans ce cadre, aux créateurs et repreneurs d'entreprise de ne pas être soumis à l'impôt sur le revenu pendant 3 ans.

Emmanuel RIOTTE, Maire, souligne que cette aide à l'implantation commerciale plus la dynamique offerte par le cumul de l'ORT à l'opération « Petite Ville de Demain » est un minimum pour aider les commerçants et artisans.

Philippe MARME considère qu'il s'agit d'un bon projet qui participera à revitaliser le cœur de ville.

Geoffroy CANTAT précise, sur le sujet du contrôle de cette aide, qu'une commission étudiera en détail les dossiers soumis à candidature.

Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que Marie BLASQUEZ et Jennifer TIXIER ont été conviées au groupe de travail qui a validé les documents soumis au vote.

Dominique LARDUINAT précise que son positionnement ne consiste pas à s'opposer à l'implantation de commerçants. Il rappelle les nombreuses aides existantes en faveur des entreprises et dénonce les situations de licenciements et de relocalisation. Il met en garde et témoigne de sa mobilisation quant au suivi de l'aide. Emmanuel RIOTTE, Maire, témoigne, quant à lui, de son aspiration à dynamiser la rue Porte Mutin.

Question n° 17

Mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le service « petits dépannages » est très apprécié des anciens qui en bénéficient.

Question n° 18

Bilan 2020 de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville

Emmanuel RIOTTE, Maire, tenait à mesurer avec précision l'impact de cette crise et à en informer le Conseil Municipal.

Dominique LARDUINAT propose d'appeler l'État au remboursement des dépenses supplémentaires engendrées par la COVID-19 et qui auront pour conséquence une diminution des services apportés à la population.

Emmanuel RIOTTE, Maire, confirme les démarches déjà engagées en lien avec Monsieur le Préfet. Il confirme l'impact sur les budgets à venir.

Question n° 19

Etat et actualisation des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP)

/

Question n° 20

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Dominique LARDUINAT constate que le budget sera contraint par la crise sanitaire, par l'austérité engendrée par la nouvelle baisse de la dotation globale financière de l'État et par la dette de la Ville. Il exprime sa volonté de parler de « frais » de personnel plutôt que de « charges ». Face aux contraintes importantes s'appliquant au budget d'investissement, il s'inquiète du délai d'action, notamment en investissement s'agissant de la réfection des trottoirs et des rues de Saint-Amand-Montrond. Il souhaite également des informations sur l'audit financier, promesse de campagne.

Yves PURET s'interroge sur la hausse de 195 000 € des dépenses de personnels en section de fonctionnement. Il prend acte de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) décidée par l'État, de la hausse des charges patronales et du recrutement de personnels pour la restauration scolaire. Sans remettre en cause la compétence des personnes recrutées, il exprime sa perplexité, face aux difficultés financières, de l'opportunité de créer deux nouveaux postes de direction : l'un de Directeur de cabinet et l'autre de Directeur de la communication, deux postes existant déjà selon lui. Il comprend que le poste de Directeur de cabinet soit un poste éminemment politique, mais en ce qui concerne le poste de Directrice de la communication, il ne comprend pas, sans remettre en cause les compétences de la personne nommée, ce recrutement alors que le poste existait déjà.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que les deux postes n'existaient pas. Il rappelle la distinction entre Chef de cabinet et Directeur de cabinet. Il précise qu'il n'y avait pas de Directrice de la communication malgré la présence d'un agent occupant des fonctions en communication.

Pour répondre à Dominique LARDUINAT, il précise qu'en début de mandat, il a fait la demande auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques d'une analyse des finances de la ville. Cette analyse fut rendue au cours du 2^{ème} semestre 2020 mais ne prend pas en compte toutes les dépenses liées à la crise sanitaire qui perdure encore. La présentation de cette analyse par le directeur départemental des finances publiques est pour le moment reportée du fait de cette situation. La ville a perdu plus de 382 000 € en 2020 ce qui représente près de 2% de son budget total. Cette crise que nous devons gérer financièrement aura inévitablement des conséquences sur les budgets à venir. L'audit est donc pour le moment suspendu pour permettre un rapport exhaustif et nous donner les orientations que nous pouvons espérer pour la suite.

Fin de la séance à 19h24.